



## Litige avec huissier de justice

Par **YAENONO**, le **26/01/2024** à **16:53**

Bonjour, En mars 2022 j'ai eu un accord de 100 e avec un huissier pour régler ma dette.

Je n'ai jamais eu un seul paiement en retard . toujours réglé en temps et en heure.

A ce jour l'huissier revient avec un nouveau commandement de payer sous 8 jours à défaut il va faire saisie sur salaire ou il veut passer de 100 à 500 euros

Le prétexte est que le premier accord n'est pas suffisant.

A-t-il le droit du jour au lendemain de revenir sur cet accord ?

Merci

Par **amajuris**, le **29/01/2024** à **18:00**

bonjour,

je suppose qu'il existe un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer votre dette.

un échéancier accordé par un commissaire de justice est un arrangement amiable (non prévu dans le jugement), le commissaire de justice ou le créancier qui l'a mandaté, peut décider d'un paiement total sachant qu'un échéancier de paiement entraîne pour le débiteur des frais

supplémentaires.

quel est le montant actuel de votre dette ?

Salutations